

**PROTOCOLE
REPRISE PROGRESSIVE DU COLLEGE
JEAN MONNET – LUSIGNAN**
présenté et adopté à l'unanimité au conseil d'administration du 14 mai 2020

Le présent plan a pour objectif de préciser les modalités d'accueil progressif des personnels à compter du 11 mai 2020 et des élèves à partir du 18 mai 2020.

Ce plan est établi dans le respect du protocole sanitaire relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et lycées transmis par le Ministère de l'éducation nationale le 3 mai 2020. Il s'appuie également sur le protocole relatif aux modalités de mise en place des conditions sanitaires d'accueil des élèves à compter du 18 mai transmis par le Conseil Départemental de la Vienne le 6 mai 2020.

Cinq principes fondamentaux président à la rédaction de ce plan :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

1. Principes généraux

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel en s'engageant à ne pas mettre leur enfant au collège s'il présente des symptômes évoquant le Covid19 ou si un des membres de la famille en présente. L'élève doit faire l'objet d'une prise de température avant le départ pour le collège. Si celle-ci est égale ou supérieure à 37,8° alors il ne doit pas se rendre dans l'établissement. Si un membre de la cellule familiale présente des facteurs de risques connus l'enfant continuera à suivre l'enseignement à distance.

Les personnels procèdent de la même manière. Ceux d'entre eux qui présentent des facteurs de risques connus ne travaillent pas en présentiel.

Maintien de la distanciation physique

Le respect de la règle d'une distanciation d'un mètre s'applique en permanence dès l'arrivée de l'élève dans l'attente d'accéder à l'établissement. En toutes circonstances cette distance doit être respectée, les circulations, temps de récréations et de repas sont organisés pour garantir cette distanciation physique qui permet d'éviter une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'application des gestes barrières

Ces gestes doivent être connus et appliqués par tous et en toutes circonstances. Ce sont les mesures de prévention les plus efficaces contre la propagation du virus. Les gestes barrières doivent avoir été enseignés au sein de la famille et ils seront rappelés par les personnels qui prendront en charge les élèves dès leur arrivée en classe et ensuite à plusieurs reprises. Un affichage dans les lieux de passage vise à les rappeler.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux. Les sanitaires du collège sont pourvus en serviettes en papier jetable. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée au collège dans les sanitaires,
- avant de rentrer en classe, notamment au retour des récréations dans les sanitaires,
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé dans les sanitaires,
- avant et après le repas en salle de cours au moyen de gel hydroalcoolique,
- avant et après le change des masques au moyen de gel hydroalcoolique,
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué (en salle présence de gel hydroalcoolique),
- le soir avant de rentrer chez soi au moyen de gel hydroalcoolique et dès l'arrivée au domicile.

Tout échange ou prêt de matériel sera proscrit (crayons, documents papier, ...). Chaque élève viendra avec son matériel individuel, réduit au strict nécessaire :

- son sac de cours,
- ses trousse habituelles, son matériel de géométrie,
- une pochette à rabats contenant quelques feuilles de classeur, un cahier de brouillon et quelques feuilles de dessin,
- mouchoirs en papier jetable,
- masques si la famille souhaite fournir + pochette pour rangement (des masques propres et des masques usagés si lavables).

Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes en continu

Pour les élèves, cela signifie dès l'arrivée au collège (dans les transports ou aux abords de l'établissement pour les élèves non transportés) jusqu'au retour au domicile.

Avant la rentrée au collège, le masque sera fourni par la famille, ensuite deux masques seront distribués à chaque élève. Si les familles le souhaitent, elles pourront fournir les masques aux élèves en nombre suffisant, en veillant à ce qu'ils soient rangés dans un contenant propre.

Si les masques sont jetables, ils seront jetés dans une poubelle spécifique mise à disposition dans la salle de classe.

Si les masques sont lavables, il est demandé à la famille de fournir une pochette ou un petit sac dans lequel l'élève rangera les masques utilisés pour lavage en rentrant au domicile.

L'établissement fournira aux personnels un masque par demi-journée de présence dans l'établissement.

Les personnels de la collectivité territoriale sont dotés de masques par leur employeur ainsi que d'autres EPI (lunettes, gants...).

Aération - ventilation des locaux

Les salles de classes seront ouvertes (fenêtres) par les agents avant l'arrivée des élèves, puis ensuite par le professeur ou le surveillant à chaque départ du groupe. La fermeture des fenêtres sera effectuée par l'enseignant lors du retour en salle. Les salles seront ensuite ouvertes au départ des élèves le soir par les agents.

Les portes d'accès aux bâtiments, les portes de couloirs, les portes des salles de classe resteront ouvertes en permanence afin de limiter les manipulations propices à la propagation du virus.

Limitation du brassage des élèves

Les élèves à leur descente du car scolaire ou déposés par les parents ou arrivant à pied seront invités à se ranger en respectant la distance d'un mètre et en veillant à respecter le marquage au sol présent aux abords de l'établissement et jusqu'à l'entrée dans la cour.

Après s'être lavé les mains à l'eau et au savon, ils seront invités à se rendre immédiatement dans la salle affectée à leur groupe et à prendre place à une table nominative qu'ils conserveront tout au long de la journée (identifiée par une étiquette). Ce sont les professeurs qui se rendront dans les salles. Les tables sont munies d'une chaise qui ne peut être déplacée car positionnée pour respecter la distanciation d'un mètre en tous sens autour d'un élève.

Les circulations prévues privilégient le sens unique de circulation.

Les récréations seront prises en horaires décalés afin de ne pas concentrer dans la cour plus de deux groupes. Des zones leur seront affectées, la surveillance sera permanente et il sera rappelé que la règle de distanciation physique s'applique dans ces circonstances également. L'utilisation des mobiliers extérieurs est proscrite (bancs, tables de ping-pong) ainsi que celle des casiers qui ne seront pas accessibles. Ces interdictions sont signalées par de la rubalise placée sur les mobiliers.

Le passage par les sanitaires nécessite dans ces conditions un temps beaucoup plus long qu'à l'ordinaire. Les élèves s'y déplaceront par groupes encadrés par un adulte et chaque bloc sanitaire sera géré par un personnel de la collectivité qui veillera au respect du lavage des mains avant et après l'utilisation des toilettes et qui procédera tout au long de la journée au nettoyage et à la désinfection des lieux.

Les élèves ne seront pas autorisés à se servir des points d'eau pour se désaltérer. Chaque table d'élève sera pourvue de deux bouteilles d'eau pour la journée (2x ½ litre).

Lors de leurs déplacements les élèves ne sont pas amenés à stationner dans les couloirs, l'entrée dans la salle de classe se fait au rythme de l'arrivée en respectant la distance d'un mètre entre chaque élève. De plus, un marquage au sol matérialisant cette distance est disposé afin de proposer un repère. Les sens de circulation sont eux aussi indiqués au moyen de marquage au mur et au sol.

Avant la sonnerie de fin de journée, les élèves, dans les salles, se laveront les mains avec du gel hydroalcoolique. Le départ des élèves des salles se fera à la sonnerie et les enseignants veilleront à ce que le groupe précédent soit sorti afin de respecter la distanciation physique.

Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Les locaux utilisés à partir du 18 mai seront réduits au strict nécessaire afin de limiter les opérations de nettoyage et de désinfection. Le nettoyage des parties utilisées se fera dans le respect du protocole transmis par le Conseil Départemental et dont les agents ont reçu une copie et pris connaissance.

Les locaux utilisés feront l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection quotidiens. Les salles seront équipées de deux poubelles ouvertes avec un affichage : une destinée aux déchets communs, une autre pour ceux potentiellement contaminés (masques, mouchoirs, serviettes en papier...).

Chaque salle sera munie d'un flacon de gel hydroalcoolique et de lingettes désinfectantes.

Dans chaque salle, à l'aide des lingettes, le professeur devra procéder au nettoyage de son poste de travail (surfaces et matériels) avant de s'en servir et avant de le quitter.

Dans chaque bureau les personnels disposeront de gel hydroalcoolique, d'un chiffon microfibre et de produits adéquats pour désinfecter leurs postes de travail (claviers, téléphones, plans de travail...) en début et fin de journée a minima.

En salle des professeurs seuls les casiers seront accessibles. Du gel hydroalcoolique et des lingettes désinfectantes seront mis à disposition.

Sanitaires

Les sanitaires élèves mixtes « filles » et « garçons » seront accessibles lors des récréations du matin et de l'après-midi ainsi que durant la pause méridienne dans le respect des règles présentées ci-dessus.

Les sanitaires dédiés aux personnels enseignants, administratifs et pour les agents seront ceux situés au pôle administratif (à côté du bureau de l'adjoint-gestionnaire) et ceux de la vie scolaire pour les personnels vie scolaire.

Demi-pension

Les repas froids seront apportés dans chaque salle de cours par un agent de la collectivité. Avant de déjeuner, les élèves retireront leur masque.

Après le déjeuner les élèves seront invités à mettre un nouveau masque et à se rendre ensuite en récréation. Le retour en salle se fera sans passer par les sanitaires. Le lavage des mains s'effectuera dans la salle avec du gel hydroalcoolique.

Il est interdit d'apporter de la nourriture (dont des bonbons, chewing-gum) et des boissons au collège.

Affichage et communication

Les affiches de prévention communiquées par le ministère seront disposées dans les lieux fréquentés par les élèves et les personnels et actualisées. Elles seront également diffusées sur les supports numériques de l'établissement (site + Pronote).

Procédure de gestion d'un cas COVID

En cas de symptômes chez un élève

L'élève sera isolé à l'infirmerie sous la surveillance d'un personnel équipé de protections individuelles dans l'attente de sa famille qui sera prévenue sans délai pour venir le chercher.

La pièce dans laquelle il aura attendu sera désinfectée avec attention après son passage.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis médical.

En cas de symptômes chez un personnel

Retour au domicile, si impossible dans l'immédiat : isolement à l'infirmerie avec protections individuelles.

Si un cas est avéré, les autorités compétentes sont alertées pour décider de la conduite à tenir.

Numéros utiles

Un numéro vert répond en permanence à vos questions, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000.

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.

En cas de symptômes qui font penser au Covid-19 : appeler son médecin traitant ; si aggravation : appeler le 15.

2. Organisation pédagogique

Contexte

Cette organisation résulte de la prise en compte de contraintes importantes, qui affectent la capacité d'accueil de l'établissement ainsi que les emplois du temps des groupes.

Les moyens en personnels de la collectivité

La mise en œuvre du protocole sanitaire de la collectivité suppose qu'au nettoyage habituel s'ajoute la désinfection (*bio-nettoyage*), qui augmente considérablement le temps consacré à l'entretien quotidien et limite donc les possibilités d'utilisation des locaux (*ex : le temps consacré à une salle de classe ordinairement de 20 min. passe à 1h10-1h30*).

Les moyens en salles de classe d'enseignement général, salles dites « banalisées »

Ces salles doivent permettre d'accueillir des groupes d'élèves en garantissant la distanciation physique (12 à 15 élèves par salle) et se situer de manière cohérente les unes par rapport aux autres afin d'éviter les brassages d'élèves lors des circulations.

Les moyens en personnels enseignants

La reprise de l'enseignement au sein du collège et le maintien simultané de l'enseignement à distance pour une majorité d'élèves obligent à modifier les services et à les équilibrer afin que ces deux modalités puissent coexister, en tenant compte par ailleurs de la spécificité de certains personnels pour lesquels seul l'enseignement à distance est retenu (vulnérabilité).

Les moyens en personnels de vie scolaire

L'exigence d'encadrement des élèves de façon permanente, de leur arrivée jusqu'à leur départ lors des déplacements impacte les tâches incombant aux personnels vie scolaire et conditionne donc l'organisation des emplois du temps en fonction des moyens disponibles.

L'effectif des élèves attendus

Toutes les familles des élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} ont été contactées par l'établissement pour préciser la situation de leur enfant. Les retours déterminent pour chaque classe la fréquentation possible des cours en continu si situation « prioritaire » ou en alternance dans un groupe.

Nota : la capacité des transports scolaires ne peut être intégrée à la préparation de cette organisation et sera pourtant peut être déterminante dans certaines situations.

Principes généraux

La prise en considération de ces contraintes permet de mettre en place l'organisation qui suit susceptible d'évolutions en fonction des constats qui seront faits lors de la reprise des cours.

- 5 groupes de 9 à 14 élèves accueillis simultanément dans le collège, en alternance 2 jours – 2 jours 1/2. Les élèves dont les situations ont été définies comme « prioritaires » suite aux consignes gouvernementales seront accueillis tous les jours (enfants dont les parents exercent une profession dite « indispensable à la gestion de la crise sanitaire », élèves en situation de handicap, ...).
- Délimitation de deux grands pôles spatiaux :
 - ✓ Bâtiment A + zone de récréation associée (visualisable par rubalise) + sanitaire de droite rendus mixtes (traditionnellement « garçons »),
 - ✓ Bâtiment B + zone de récréation associée (visualisable par rubalise) + sanitaire de gauche rendus mixtes (traditionnellement « filles »).
- 5 salles de classe dites « banalisées » utilisées simultanément : 3 au niveau R+2 du bâtiment A et 2 au niveau R+1 du bâtiment B.
- 2 blocs sanitaires mixtes destinés aux élèves : sanitaires sous les préaux, tous les autres sont fermés.
- Répartition des élèves au sein des groupes par niveau (6^{ème} ou 5^{ème}).
- Pour chaque groupe, un encadrement par un enseignant par ½ journée et un surveillant pour la pause déjeuner et les récréations.

- Attribution d'une salle fixe à chaque groupe par journée et d'une place fixe à chaque élève.
- Demi-pension exclusivement pour les élèves inscrits sous le régime de demi-pensionnaire, repas froid fourni par le collège pris en salle de classe.
- Emplois du temps différenciés pour empêcher aux groupes de se croiser dans la journée.

Les familles inscrites pour la reprise du 18 mai reçoivent un message individualisé leur communiquant le groupe d'affectation de leur enfant, donc les jours d'accueil le concernant.

Continuité pédagogique jusqu'au 29 mai

Pour les niveaux 6^{ème} et 5^{ème}, la continuité de ceux qui ne reviendront pas au collège sera assurée par les équipes pédagogiques. Néanmoins, les enseignants reprenant une partie de leurs services en présentiel, vous comprendrez que le volume de travaux demandé ou la disponibilité d'échanges pourront être allégés.

Le livret pédagogique utilisé en classe par les élèves revenant au collège sera également envoyé par voie postale à l'ensemble des élèves restant à la maison afin de garantir l'équité la plus grande possible en termes de contenus et d'accès matériel.

Pour les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}, les modalités d'enseignement à distance se poursuivent selon l'organisation en place depuis le lundi 16 mars.

3. Informations complémentaires

- Les parents ne pourront entrer dans l'établissement, sauf pour venir chercher son enfant sur demande du collège (accès uniquement par le portail côté administration).
- Un élève non prévu, non autorisé, ne sera pas admis au collège.
- Après la fermeture de la grille à 7h55, aucun élève ne sera accueilli.
- Si un élève ne respecte pas les règles sanitaires, alors ses parents seront appelés et devront venir le chercher au collège. L'élève sera exclu du dispositif d'accueil jusqu'à nouvelle organisation.
- A l'extérieur de l'établissement, les parents ne resteront pas rassemblés devant le collège après avoir accompagné leur enfant.

Annexes

Annexe 1 : Plan de circulation déconfinement

Annexe 2 : Planning organisationnel des groupes

Annexe 3 : Emplois du temps des 5 groupes

